

JUIN 2007

Des services-conseils en agroenvironnement
accessibles à tous pour le développement
d'une agriculture durable

Mémoire

déposé par l'Équipe de coordination
et les représentants des présidents
des clubs-conseils en agroenvironnement

Présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois



Clubs **conseils**
en agroenvironnement

L'Équipe de coordination et les représentants des présidents des clubs-conseils en agroenvironnement tiennent à remercier la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois de lui offrir l'occasion de contribuer à cette réflexion commune sur l'avenir du secteur de l'agriculture.

Publication

Clubs-conseils en agroenvironnement
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0540, poste 8733
Télécopie : 450 463-5206
Courriel : coordination@clubsconseils.org
Site Internet : www.clubsconseils.org

Recherche et rédaction

Équipe de coordination des clubs-conseils en agroenvironnement

Collaboration

Comité provincial des présidents des CCAE

2007 Clubs-conseils en agroenvironnement
ISBN 978-2-9809790-3-3
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. LES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT	5
1.1 HISTORIQUE	5
1.2 MISSION	6
1.3 STRUCTURE	6
1.4 PROFIL	6
1.5 ENTENTE POUR LE FINANCEMENT DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT ET LA PLANIFICATION AGROENVIRONNEMENTALE À LA FERME	7
2. DE MEILLEURES PRATIQUES GRÂCE AU RÉSEAU DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT	9
2.1 DES SERVICES-CONSEILS POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES.....	9
2.2 UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT STRUCTURÉE	9
2.3 UN SERVICE PROVINCIAL À SAVEUR RÉGIONALE	10
2.4 DES RÉSULTATS IMPRESSIONNANTS	10
2.5 UN PORTRAIT DES EXPLOITATIONS MEMBRES ET DES ÉCO-CONSEILLERS DES CCAE	10
2.6 UNE CONTRIBUTION AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION DES RESSOURCES EAU, AIR, SOL ET BIODIVERSITÉ	12
3. ENJEUX ET RECOMMANDATIONS.....	15
3.1 LE RÔLE DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT	15
3.2 LE RÉSEAU DES ÉCO-CONSEILLERS DES CCAE.....	17
3.3 L'AVENIR DES SERVICES-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT	19
3.4 UN PARTENARIAT À RENOUVELER.....	23
CONCLUSION	25

INTRODUCTION

Le présent mémoire a pour but de présenter les enjeux qui entourent la livraison des services-conseils en agroenvironnement par le réseau des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ). Il vise également à formuler des recommandations afin d'assurer la présence et le développement de ces services en tenant compte de la réalité des agriculteurs et des agricultrices du Québec.

Les CCAÉ sont des regroupements volontaires d'agriculteurs et d'agricultrices dont l'objectif est de favoriser le développement durable de leur exploitation en adoptant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Au cours des dix dernières années, les clubs-conseils ont accompagné, dans toutes les régions du Québec, plus de 11 000 exploitations dans l'adoption de pratiques agricoles durables. Ils présentent, depuis leur avènement, des résultats probants pour maintenir et améliorer la qualité des ressources eau, air, sol et biodiversité en milieu agricole. La contribution de ces regroupements au développement durable de l'agriculture québécoise se répercute au-delà des entreprises agricoles accompagnées. Leur rayonnement provoque un impact positif sur l'ensemble des entreprises agricoles québécoises.

Les CCAÉ sont des acteurs concrets contribuant aux stratégies visant à atteindre l'équilibre entre les pratiques agricoles et la qualité de l'environnement, et ce, au bénéfice de toute la société. Or, le maintien et le développement des services-conseils en agroenvironnement sont impératifs, mais nécessitent un effort de financement collectif compte tenu des bénéfices apportés à l'ensemble de la population québécoise.

Ce mémoire se veut un plaidoyer, adressé respectueusement aux membres de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, pour assurer l'accès aux services-conseils en agroenvironnement livrés par les CCAÉ. L'Équipe de coordination des CCAÉ et les représentants des présidents des clubs-conseils en agroenvironnement prennent l'initiative de porter ce message.

Nous annexons à ce mémoire le *Bilan des activités 2005-2006 des CCAÉ* ainsi qu'une série de tableaux sur l'évolution des pratiques agroenvironnementales au sein des CCAÉ, lesquels approfondissent certains des enjeux soulevés.

1. LES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT

1.1 HISTORIQUE

Il y a plus d'un quart de siècle, la société a pris conscience de la vulnérabilité des écosystèmes en milieu agricole. Les enjeux fondamentaux de l'agriculture se sont alors élargis, établissant des responsabilités environnementales pour les producteurs et productrices agricoles envers la conservation des ressources, la préservation des milieux naturels et la protection de l'environnement. En réponse à ces préoccupations sont nées diverses initiatives agroenvironnementales telles que des séances d'information en agroenvironnement, des clubs-rencontres favorisant les échanges techniques en agriculture durable et un club de transition vers l'agriculture écologique initié par l'entremise de la Fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Lanaudière en 1989.

Ces expériences ont fortement inspiré la création des clubs-conseils en agroenvironnement qui ont vu le jour en 1993 suite à l'Entente auxiliaire Canada-Québec pour un environnement durable en agriculture dans le cadre du Plan Vert.

Les différentes consultations menées en 1996 ont démontré que le programme clubs-conseils avait réussi à sensibiliser et à engager les producteurs agricoles dans une démarche d'agriculture durable. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'Union des producteurs agricoles se sont alors montrés enthousiastes, parallèlement à l'entrée en vigueur du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA), à rendre cette formule accessible à un plus grand nombre de producteurs agricoles.

Une Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement est alors conclue en 1997 entre le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)¹ et le MAPAQ². Cette Entente couvre la période du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 2001. Elle est par la suite renouvelée du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2003, puis prolongée jusqu'au 31 mars 2004. L'objectif général de cette Entente est de faciliter la mise en œuvre d'un nombre significatif de clubs-conseils axés sur la conservation des ressources naturelles et la qualité de l'environnement en apportant tout le soutien nécessaire à leur bon fonctionnement.

Durant la période d'application de cette Entente, les CCAE ont connu un essor considérable et leur impact s'est fait sentir auprès de l'ensemble du monde agricole. À la suite des différentes évaluations et de la mise en œuvre du volet environnement du Cadre stratégique agricole canadien³, en avril 2004, les CCAE sont mandatés pour

¹Le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Union des producteurs agricoles et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Sa mission consiste à appuyer des initiatives favorisant le développement d'une agriculture québécoise durable, en partenariat avec les regroupements de producteurs et les organismes agricoles. Le Conseil administre et redistribue, par le biais de ses programmes, les sommes qui lui sont confiées.

²Lors de la signature de l'Entente CDAQ-MAPAQ pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement, le MAPAQ finançait ces regroupements par l'entremise du Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (PAIA), remplacé depuis par le programme Prime-Vert.

³Le Cadre stratégique agricole canadien (CSA), un accord fédéral provincial, effectif de 2003 à 2008, comporte cinq volets d'action et l'une de ses priorités consiste à faire du Canada un leader mondial en tant que fournisseur d'aliments sains et de grande qualité et qui utilise des méthodes de production respectueuses de l'environnement. Le volet « environnement » vise à la fois l'établissement de diagnostics agroenvironnementaux et de plans de ferme agroenvironnementaux via le Programme de planification de ferme agroenvironnementale (PFA), adapté au Québec sous le nom de plan d'accompagnement agroenvironnemental.

offrir aux exploitations agricoles une démarche d'accompagnement agroenvironnemental appelée plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA). Les partenaires financiers impliqués, le MAPAQ et le CDAQ, ont ainsi conclu en 2004 *l'Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme*, avec l'accord d'AAC. L'objectif général de la présente Entente est de permettre à un nombre significatif d'exploitations agricoles d'obtenir des services-conseils de groupe, gérés et administrés par les agriculteurs et agricultrices et axés sur la conservation des ressources naturelles et la qualité de l'environnement. L'Entente a aussi pour objectif de favoriser la réalisation d'un nombre significatif de PAA. Prenant effet le 1^{er} avril 2004, cette Entente se termine le 31 mars 2008.

1.2 MISSION

Offrir aux agriculteurs et agricultrices québécois des services-conseils en agroenvironnement afin de les accompagner dans l'adoption de pratiques agricoles axées sur le développement durable, permettant notamment de préserver l'eau, l'air, le sol et la biodiversité.

1.3 STRUCTURE

Les CCAE sont des regroupements volontaires formés d'agriculteurs et d'agricultrices qui désirent prendre en charge les enjeux environnementaux sur leur ferme. Pour bénéficier de l'aide financière de *l'Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme*, un CCAE doit regrouper un minimum de 20 exploitations agricoles. Annuellement, les producteurs et productrices agricoles membres se réunissent en assemblée afin d'élire le conseil d'administration. Aujourd'hui, plus de 600 agriculteurs et agricultrices parmi les 8 300 exploitations membres agissent à titre d'administrateurs et d'administratrices auprès de 83 CCAE au Québec. Près de 300 éco-conseillers et éco-conseillères sont embauchés au sein des CCAE afin d'accompagner les agriculteurs et agricultrices dans leur démarche agroenvironnementale.

1.4 PROFIL

Depuis la mise en place de l'Entente CDAQ-MAPAQ pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement en 1997, les agriculteurs et agricultrices accompagnés par les CCAE contribuent à la conservation des ressources et au développement durable en agriculture. En offrant un accompagnement personnalisé à chacune des exploitations agricoles, jumelé à des activités de groupe, les CCAE permettent à tous les agriculteurs et agricultrices d'améliorer non seulement leur performance agroenvironnementale, mais également économique. Les clubs-conseils jouent un rôle d'agents de changement auprès des exploitations agricoles en les sensibilisant et en les accompagnant dans une démarche structurée et axée vers l'action. En peu de temps, les CCAE ont produit des résultats impressionnants grâce à l'implication volontaire de milliers d'agriculteurs et d'agricultrices qui se sont donnés collectivement les moyens pour répondre à une demande sociétale de changement de pratiques et à une réglementation de plus en plus sévère.

La philosophie de gestion des clubs-conseils en agroenvironnement, leur expérience en services-conseils, leurs efforts soutenus en recherche et en développement sont autant de forces qui leur permettent de développer des services novateurs pour les agriculteurs et agricultrices. En plus de réaliser des projets et des essais à la ferme

ainsi que des activités d'information, de formation et de démonstration, les CCAE participent à des voyages d'études à l'étranger afin de parfaire leurs connaissances et découvrir des horizons nouveaux.

De plus, avec une formule qui se démarque et des résultats probants sur l'évolution des pratiques agroenvironnementales au Québec, l'Équipe de coordination des CCAE est appelée à participer à différents événements pour partager le savoir-faire développé par les clubs-conseils. Notons entre autres des présentations et des participations :

- à une Journée d'échanges sous le thème « Des références et des partenariats renouvelés pour construire une agriculture durable » afin de présenter le réseau des éco-conseillers québécois (Paris, 16 décembre 1997);
- au Conseil canadien du porc (Montréal, septembre 2000);
- au Congrès général de l'UPA (Québec, décembre 2000);
- au Conseil canadien de conservation des sols (Moncton, mars 2001);
- aux conseils d'adaptation dans le cadre du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural – AAC (Ottawa, mai 2002);
- aux clubs-conseils du Nouveau-Brunswick (Fredericton, septembre 2002);
- au « Advisory committee » du chapitre environnement du CSA-AAC (Québec, décembre 2002);
- à une délégation Suisse au Club-conseil Gestrie-Sol (Granby, octobre 2004);
- à la Rencontre nationale des praticiens de la planification agroenvironnementale à la ferme (Montréal, octobre 2005 - Charlottetown, juin 2006 - Abbotsford, juin 2007);
- à un atelier de consultation des intervenants sur l'initiative nationale d'élaboration de normes agroenvironnementales (INENA) (Toronto, mars 2006).

Aujourd'hui, la formule des clubs-conseils en agroenvironnement est reconnue dans le monde agricole par son efficacité à mettre en place des solutions qui se traduisent par des gains environnementaux significatifs et mesurables. Outre les multiples reconnaissances et honneurs reçus par de nombreux CCAE de toutes les régions du Québec, la croissance et la capacité d'innover de cette formule lui a valu plusieurs distinctions :

- *Prix national d'excellence 2001 – Paysage canadien*, remis par Habitat faunique Canada en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et la Fédération canadienne de l'agriculture pour l'engagement des membres des clubs-conseils en agroenvironnement dans l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement;
- *Prix d'excellence d'Agriculture et Agroalimentaire Canada* dans la catégorie *Valorisation de l'agriculture 2001*, remis au comité de gestion des clubs-conseils en agroenvironnement pour sa contribution au plan de la valorisation de la profession agricole et de la protection de l'environnement au Québec;
- *Phénix de l'environnement 2001* dans la catégorie *Éducation et sensibilisation*, pour la formule des clubs-conseils en agroenvironnement.

L'avenir des services-conseils en agroenvironnement, soutenu par le réseau des CCAE, doit donc être envisagé avec confiance. De nouveaux défis sont à relever. Ces années d'expérience ne demandent qu'à être partagées.

1.5 ENTENTE POUR LE FINANCEMENT DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT ET LA PLANIFICATION AGROENVIRONNEMENTALE À LA FERME

Les CCAE sont financés, depuis le 1^{er} avril 2004, grâce à l'Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme intervenue entre le MAPAQ et le CDAQ. Dans le cadre de cette Entente, les

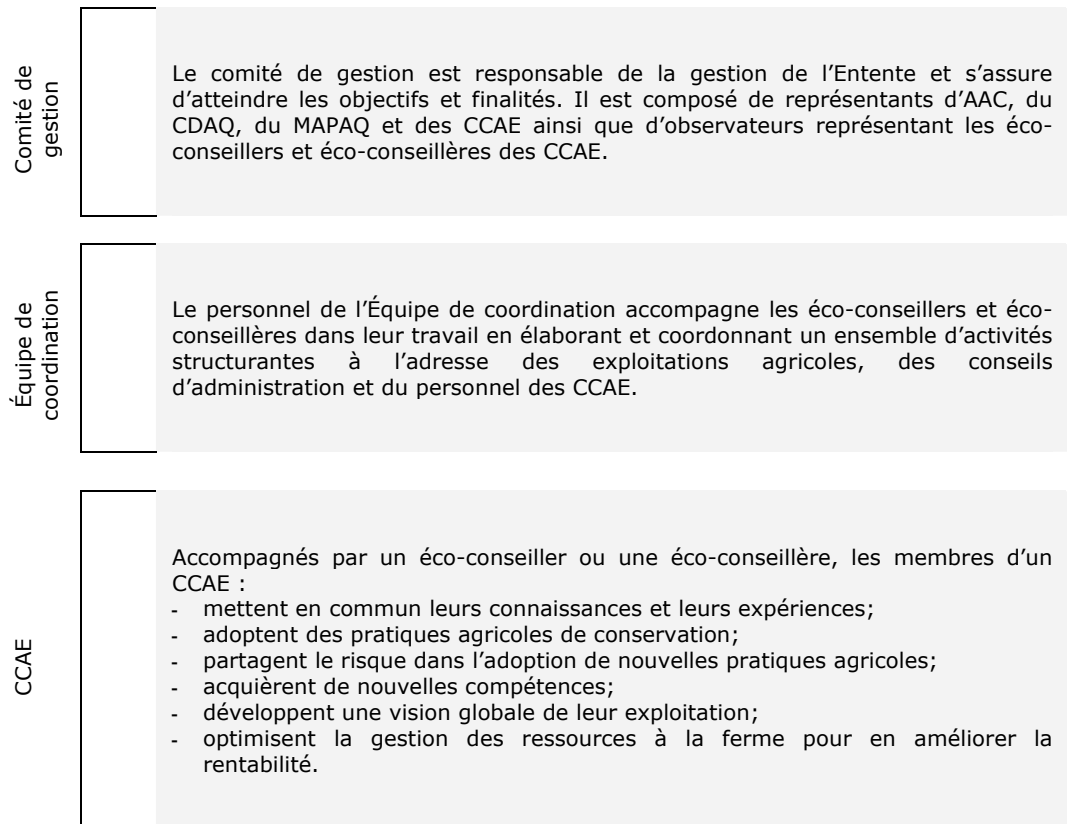
CCAE ont le mandat d'assurer la prise en charge des enjeux agroenvironnementaux par les agriculteurs et agricultrices, de les amener et de les accompagner dans l'adoption de pratiques agricoles axées sur le développement durable, de réaliser des PAA et d'appuyer la consolidation et l'harmonisation des services offerts.

En vertu de cette Entente :

- Le **MAPAQ** débourse aux CCAE, une aide financière équivalente à la cotisation payée par les exploitations agricoles aux CCAE, jusqu'à concurrence de 550 \$ par exploitation agricole par année pour des services-conseils en agroenvironnement.
- Le **CDAQ** verse :
 - aux CCAE, pour une exploitation agricole membre, un montant maximum de 2 200 \$ pour quatre ans, par PAA complété;
 - aux CCAE, pour une exploitation agricole non-membre, un montant maximum de 700 \$ pour une année seulement, par PAA complété.

Aux termes de cette Entente, le CDAQ, par le Programme de planification de ferme agroenvironnementale d'AAC et le MAPAQ, par le programme Prime-Vert, auront investi ensemble près de 40 millions de dollars. Les agriculteurs et agricultrices auront quant à eux investi au-delà de 20 millions de dollars.

Figure 1 : Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme



2. DE MEILLEURES PRATIQUES GRÂCE AU RÉSEAU DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT

2.1 DES SERVICES-CONSEILS POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES

Les activités et services offerts par les CCAE visent à accompagner les exploitations dans l'adoption de pratiques agricoles permettant notamment de préserver l'eau, l'air, le sol et la biodiversité, au regard des quatre axes d'intervention suivants :

- amélioration de la gestion des fertilisants;
- réduction de l'utilisation des pesticides;
- adoption de pratiques culturales de conservation;
- aménagement et protection des cours d'eau.

Les CCAE offrent aux agriculteurs et agricultrices des services individuels et collectifs.

Soutien individuel

Le soutien individuel regroupe tout service offert à une exploitation agricole membre d'un club-conseil. Dans cette catégorie, on retrouve :

- la production d'un bilan de phosphore et d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF);
- la production et le suivi du PAA;
- les services-conseils personnalisés portant sur les quatre axes d'intervention.

Soutien collectif

Le soutien collectif regroupe tout service offert par un ou plusieurs éco-conseillers ou éco-conseillères à un groupe d'agriculteurs et d'agricultrices. Dans cette catégorie, on retrouve :

- des formations;
- des activités de démonstration et d'information;
- des projets et essais;
- des visites d'entreprises et des voyages d'études.

2.2 UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT STRUCTURÉE

La démarche d'accompagnement agroenvironnemental offerte par les CCAE consiste, dans la première année, à réaliser un diagnostic de l'exploitation agricole et à cibler les actions à mettre en œuvre afin d'aider celle-ci à atteindre ses objectifs agroenvironnementaux. Par la suite, ce processus permet aux exploitations accompagnées de réaliser les actions recommandées et de les évaluer annuellement. Les actions à réaliser sont planifiées selon trois grandes priorités : la gestion du surplus de phosphore, le respect des pratiques relatives au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et l'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales. Depuis 2004, les CCAE ont réalisé des diagnostics environnementaux sur près de 10 000 fermes au Québec et accompagné ces exploitations dans la réalisation de PAA.

« L'élaboration du PAA avec les agriculteurs et agricultrices amorce une discussion qui permet d'aborder des problèmes qui sont moins discutés, tels l'aménagement des cours d'eau et la biodiversité. Ça favorise la réflexion, ça incite à aborder des sujets nouveaux, ça soulève des questions et, à petits pas, ça change le monde! »

Luc Bérubé, éco-conseiller, Groupe Pousse-Vert, Bas Saint-Laurent

2.3 UN SERVICE PROVINCIAL À SAVEUR RÉGIONALE

Une des caractéristiques importantes de la formule des clubs-conseils en agroenvironnement est qu'elle bénéficie d'une structure souple, laissant une grande liberté quant aux orientations que peut prendre chacun des regroupements. Ainsi, le CCAE peut adapter son offre de service en fonction des réalités inhérentes à sa région et implanter des solutions agroenvironnementales adaptées localement.

Le site Internet des clubs-conseils offre aux internautes la chance de découvrir le réseau virtuel des CCAE. Cliquez sur *Réseau* et découvrez les particularités, les services offerts et réalisations des clubs-conseils de toutes les régions du Québec.

www.clubsconseils.org

2.4 DES RÉSULTATS IMPRESSIONNANTS

Depuis leur tout début, les clubs-conseils ont présenté des résultats impressionnants démontrant l'avancement de l'agroenvironnement au Québec. Ils sont en mesure, avec l'aide d'un système de gestion de l'information efficace et avant-gardiste, de diffuser, annuellement, un diagnostic global de la situation agroenvironnementale des exploitations accompagnées. Ce portrait leur permet de cibler les problématiques et d'agir là où les besoins sont les plus importants. Au-delà d'un paysage complet de la situation agroenvironnementale, les CCAE produisent chaque année un bilan de leurs activités présentant des résultats concrets enviés des autres provinces canadiennes. Effectivement, les clubs-conseils en agroenvironnement se démarquent non seulement par leur formule unique au pays, mais aussi par leur capacité à produire et à démontrer des résultats concrets ainsi qu'un portrait exact de leurs clientèles, ce qui n'est pas encore réalisé dans le reste du Canada.

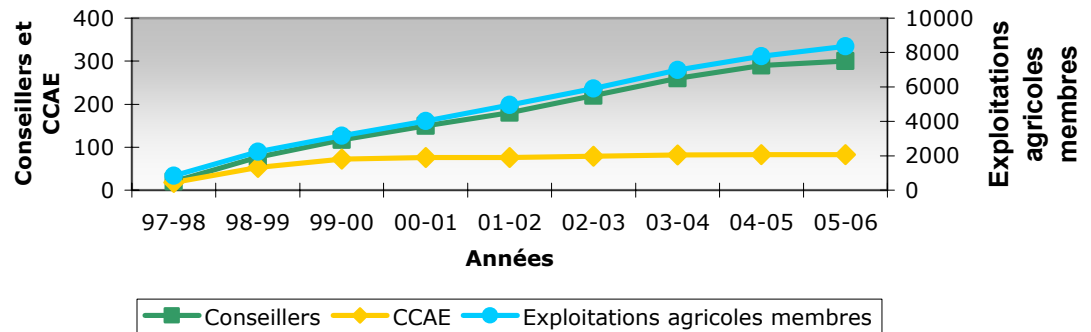
Voici quelques extraits du *Bilan des activités 2005-2006 des CCAE* présentant un aperçu de l'évolution des pratiques agroenvironnementales. Les résultats sont présentés par axe d'intervention, mais examinons d'abord un portrait des CCAE.

2.5 UN PORTRAIT DES EXPLOITATIONS MEMBRES ET DES ÉCO-CONSEILLERS DES CCAE

Depuis 1997, la formule des CCAE est remarquée pour son essor considérable. Passant de 844 membres en 1997-1998 à 8 368 membres en 2005-2006, les agriculteurs et agricultrices du Québec sont de plus en plus nombreux à être accompagnés des CCAE pour prendre le virage vert.

Près de 50 % des entreprises agricoles font affaire avec nous!
Saviez-vous que lorsque nous considérons le nombre d'entreprises agricoles visées par le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), nous pouvons conclure que les CCAE accompagnent près de 50 % des entreprises agricoles visées par la démarche d'accompagnement agroenvironnemental?

Figure 2 : Évolution du nombre de CCAE, de conseillers et d'exploitations agricoles membres entre le 1^{er} avril 1997 et le 31 mars 2006



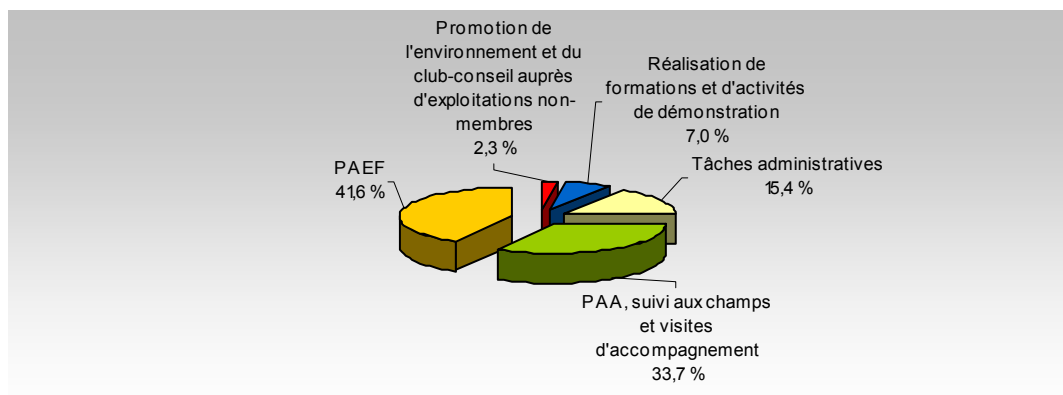
Quoiqu'ils représentent 28 % des fermes québécoises, les agriculteurs et agricultrices accompagnés par les CCAE cultivent 43 % des superficies agricoles, soit 886 601 hectares. Les céréales, le maïs, le foin, le soya ainsi que les fruits et légumes sont respectivement les principales cultures pratiquées par les exploitations des CCAE. Outre les cultures traditionnelles, certaines exploitations se spécialisent dans une variété de productions émergentes telles que la vigne, la canneberge, le tournesol, etc.

Chez plus de 74 % des membres des CCAE, soit 6 213 exploitations agricoles, la principale source de revenus est générée par les productions animales. Les exploitations membres gèrent 48 % du cheptel québécois et œuvrent principalement en productions porcine, laitière et avicole.

Le réseau des CCAE regroupe des agronomes, techniciens ou techniciennes agricoles, des biologistes ainsi que du personnel de soutien. Les éco-conseillers sont relativement jeunes (moyenne variant entre 31 et 32 ans), la majorité sont des femmes (60 %) et plus des deux tiers sont des agronomes (73,8 %). Près de la moitié des éco-conseillers (44 %) n'avaient aucune expérience de travail avant d'être embauchés dans un CCAE. Pour ce qui est des autres éco-conseillers, 11 % avaient entre 1 et 5 ans d'expérience et 45 % plus de 5 ans d'expérience. Présentement, les éco-conseillers travaillent dans un CCAE depuis 4,9 ans et près du tiers (30 %) ont travaillé pour plus d'un club-conseil.

L'éco-conseiller accompagne en moyenne 43,6 exploitations agricoles. La nature de la tâche d'un éco-conseiller se divise en 6 catégories. Actuellement, 40 % de sa tâche est allouée à la réalisation de PAEF. Les autres tâches sont, par ordre d'importance, la réalisation et le suivi des PAA, comprenant des activités de suivi aux champs et des visites d'accompagnement (34 %), les tâches administratives (15 %), la réalisation de formation et d'activités de démonstration (7 %) et, finalement, la promotion de l'agroenvironnement et du club-conseil auprès d'exploitations non-membres (2 %).

Figure 3 : Utilisation du temps des éco-conseillers



2.6 UNE CONTRIBUTION AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION DES RESSOURCES EAU, AIR, SOL ET BIODIVERSITÉ

Depuis le 1^{er} avril 2004, 9 041 exploitations agricoles ont entamé la réalisation d'un PAA. Parmi celles-ci, on compte 8 532 membres des CCAE et 509 non-membres. Accompagnés d'un éco-conseiller ou d'une éco-conseillère, les agriculteurs et agricultrices ont établi le diagnostic de leur exploitation et élaboré un plan d'action. Dans la dernière année, ils ont planifié 46 528 actions agroenvironnementales dans leur PAA, ce qui représente 5,6 actions par ferme.

Gestion des fertilisants

La gestion des fertilisants : un défi relevé chez les CCAE

En 2005-2006, la très grande majorité des exploitations agricoles présente un bilan de phosphore sans risque pour l'environnement. C'est ce que démontrent les résultats des bilans de phosphore réalisés chez les exploitations agricoles accompagnées par les CCAE.

Tableau 1 : Répartition des exploitations agricoles selon le bilan de phosphore (P₂O₅)

	2004-2005		2005-2006	
	Exploitations agricoles	Pourcentage	Exploitations agricoles	Pourcentage
En équilibre	5 565	86 %	6 973	89 %
En surplus*	889	14 %	885	11 %
Total	6 454	100 %	7 858	100 %

* Les exploitations agricoles en surplus sont celles qui ne disposent pas des superficies requises pour épandre la totalité de la charge de P₂O₅ selon la norme en vigueur le 1^{er} avril 2010.

« Avec l'arrivée en nombre de la relève sur notre ferme porcine, la volonté de pratiquer une agriculture durable se justifie d'autant plus. La gestion des lisiers est au cœur de nos préoccupations environnementales. Nous avons assez de superficies pour épandre une quantité de lisier supérieure à ce que notre entreprise produit. »

Céline et Jacques Poulin, producteurs porcins, Chaudière-Appalaches

En plus de diminuer les volumes de fumier épandu, les exploitations accompagnées des CCAE ont remarquablement réduit l'application des engrais minéraux sur leurs terres. Entre 2001 et 2006, la quantité moyenne de phosphore minéral utilisée par exploitation a chuté de près de 20 %.

Des actions pour la gestion des fertilisants

- En 2005-2006, 43 % des agriculteurs et agricultrices utilisent des rampes basses pour épandre les lisiers, comparativement à 29 % en 2004-2005
- En 2005-2006, près de 8 000 exploitations agricoles accompagnées par les CCAE ont réalisé un bilan de phosphore
- En 2005-2006, 93 % des exploitations agricoles détiennent un PAEF

Réduction de l'utilisation des pesticides

Des efforts qui donnent des résultats

L'adoption de nombreuses pratiques visant à réduire l'utilisation des pesticides porte ses fruits. Depuis 2001, les exploitations accompagnées par les CCAE ont grandement diminué les quantités d'herbicides dans leurs cultures. En cinq ans, les superficies cultivées sans herbicide sont passées de 28 240 hectares à 177 287 hectares.

Les agriculteurs et agricultrices utilisent de plus en plus la lutte intégrée. Elle se pratique maintenant sur 105 025 hectares, soit près du quart des superficies où des pesticides sont appliqués. De plus, 376 000 hectares ont été dépistés en 2005-2006 permettant ainsi d'évaluer l'abondance des organismes nuisibles et utiles ainsi que l'état de santé des cultures pour pouvoir mieux et moins utiliser les pesticides.

« Nous avons réduit de 50 % les applications de pesticides dans nos grandes cultures tout en augmentant nos rendements. Les applications d'herbicides se font en bandes, nécessitant des quantités moindres et avec des pulvérisateurs minutieusement réglés. »

Michel Bourgeault et son fils Martin, producteurs de grandes cultures, Centre-du-Québec

Conservation des sols

Un travail en douceur

Les agriculteurs et agricultrices pratiquent de plus en plus le travail réduit du sol. Les résultats des PAA, pour l'année 2005-2006, démontrent que le travail réduit du sol est pratiqué sur 39 % des superficies travaillées. De plus, toujours dans l'optique de protéger la structure du sol, la technique du semis direct est utilisée sur 40 534 hectares.

« Ce que l'on prend à la terre, on doit lui remettre, sans le respect de ce principe, nos sols s'appauvrissent et produisent des cultures malades et affaiblies. C'est ainsi que j'explique mon choix d'investir dans la protection des sols. Suite à un problème majeur d'érosion, j'ai grandement modifié mes pratiques culturales. L'ensemble de mes cultures s'intègrent maintenant dans un tout nouveau système de rotation améliorant ainsi la qualité des sols en diminuant l'érosion. »

Mario Dallaire, producteur de pommes de terre, Saguenay Lac-Saint-Jean

Protection des cours d'eau

La protection des cours d'eau au cœur des préoccupations

Depuis l'élaboration de leur diagnostic environnemental, les agriculteurs et agricultrices ont planté au-delà de 72 000 arbres sur leurs terres, soit l'équivalent de 144 km de haies brise-vent. Les exploitations déclarent qu'en moyenne, 38 % de leurs superficies sont protégées par des bandes d'arbres ou des boisés. Par ailleurs, les agriculteurs et agricultrices ont aménagé, en 2005-2006, 1 574 km de bandes riveraines aux abords des cours d'eau. Au total, 78 % de leurs cours d'eau sont protégés par une bande riveraine assurant une meilleure qualité de l'eau.

« Depuis 2000, nous multiplions les aménagements de mise en valeur du ruisseau Richer, un affluent de la rivière Richelieu qui traverse nos terres. Nous avons planté 700 arbres, conifères et feuillus. Pour le moment, ces arbres stabilisent la berge et à maturité, ils constitueront une haie brise-vent efficace. »

France et Robert Beaudry, producteurs laitiers, Montérégie-Est

Des actions pour la protection des cours d'eau

- En 2005-2006, 68 % des exploitations dont les animaux vont à l'extérieur interdisent l'accès du bétail aux cours d'eau
- En 2005-2006, 3 069 exploitations ont clairement identifié les puits d'eau potable qui se situent près de leur ferme et 5 458 exploitations ont aménagé des installations permettant de protéger leurs puits d'eau potable contre la contamination de surface

Une année pour la faune!

Au cours de l'année 2003-2004, près d'une trentaine de CCAE ont participé au programme Emplois-nature-jeunesse de la Fondation de la faune du Québec. Dans le cadre de ce programme, les CCAE ont embauché un professionnel de la faune pour travailler sur des projets de conservation ou de mise en valeur de la faune et des habitats fauniques en milieu agricole. Les clubs-conseils ont travaillé avec les agriculteurs et agricultrices à évaluer l'état des cours d'eau, protéger les milieux naturels et planifier des interventions et des aménagements pour contrer les problèmes d'érosion des berges ou des habitats aquatiques.

3. ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Comme il a été démontré précédemment, les services-conseils en agroenvironnement soutenus par les CCAE comportent les avantages de favoriser le développement d'une agriculture raisonnée et de mobiliser les principaux artisans, les agriculteurs et agricultrices, au cœur de l'action. Par ailleurs, comme cette formule a fait ses preuves au cours des 13 dernières années, tout porte à croire qu'elle constitue une solution non seulement viable, mais souhaitable pour l'ensemble de la société. Toutefois, pour développer et maintenir des services-conseils en agroenvironnement, on doit prendre en compte l'importance du rôle que jouent les clubs-conseils pour favoriser l'adoption de pratiques agricoles durables. Il faut considérer l'expertise développée par les CCAE ainsi que l'importance du soutien et de l'investissement dans un réseau de professionnels qualifiés. Enfin, il faut envisager les perspectives d'avenir pour le développement de la formule et s'assurer qu'elle soit soutenue par un engagement financier adéquat de la part des gouvernements et des partenaires.

Nous proposons donc, dans cette section, de passer en revue les principaux enjeux entourant la livraison des services-conseils en agroenvironnement et de formuler des recommandations.

3.1 LE RÔLE DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT

Les clubs-conseils en agroenvironnement jouent un rôle d'agents de changement auprès des agriculteurs et agricultrices. Leur rayonnement se fait sentir non seulement auprès des membres, mais aussi auprès de l'ensemble des producteurs et productrices agricoles du Québec, des partenaires et de l'ensemble du milieu agricole.

Une prise en charge des enjeux environnementaux

« Les propos recueillis et le taux de satisfaction obtenu sur les activités des clubs-conseils portent à croire que l'Entente a réellement permis de sensibiliser les exploitants et de leur fournir les connaissances nécessaires à une éventuelle prise en charge d'une démarche agroenvironnementale. »

Sogémap inc. Rapport d'évaluation de l'Entente, mars 2007

CONSTATS

Une démarche d'accompagnement qui a fait ses preuves

- Les CCAE accompagnent les exploitations agricoles dans une approche d'intervention globale permettant ainsi de prendre en considération tous les facteurs influençant le développement de l'exploitation. La démarche proposée par les CCAE :
 - est accessible partout au Québec et à toutes les entreprises agricoles sans égard à la taille des exploitations, aux élevages, au mode de production, à l'allégeance syndicale ou au fournisseur d'intrants;
 - permet le regroupement d'entreprises agricoles selon une approche géographique, par production spécialisée ou encore par bassin versant;
 - joue un rôle primordial dans la sensibilisation des exploitations agricoles à l'importance et aux avantages des pratiques agroenvironnementales;
 - permet une adaptation de l'offre de services-conseils en agroenvironnement pour chacune des fermes selon la nature de la problématique rencontrée;
 - repose sur une approche personnalisée.

Une formule de groupe pour le développement de l'agroenvironnement

- La formule de groupe propose des activités collectives aux agriculteurs et agricultrices, membres et non-membres, leur permettant d'acquérir des connaissances, de mettre en commun leurs expériences et de valoriser leurs expertises.
- La prise en charge des enjeux agroenvironnementaux dépasse les limites des exploitations prises individuellement. Ainsi, la formule de groupe est nécessaire puisque l'inter-influence entre les agriculteurs et agricultrices permet de faire évoluer la compréhension des problématiques et encourage l'adoption de bonnes pratiques.

Des services-conseils dédiés aux agriculteurs et agricultrices

- Les CCAE permettent le maintien et le développement d'une agriculture durable. La mise en place d'actions concrètes permet d'implanter des solutions pour la protection de l'environnement tout en réduisant les coûts de production, pour la majorité des exploitations accompagnées, sans pour autant diminuer les rendements économiques⁴.
- Les CCAE offrent un service dédié aux agriculteurs et agricultrices dans l'unique intérêt de faire du développement durable. Le service offert n'est pas associé à la vente d'un produit ou à des intérêts économiques.

Des conseils d'administration impliqués

- Les CCAE sont gérés et administrés par des conseils d'administration constitués d'agriculteurs et d'agricultrices. Ces derniers déterminent en partie les orientations du CCAE et les services à offrir aux exploitations accompagnées (membres et non-membres) et voient au bon fonctionnement du CCAE.

Des producteurs satisfaits!

« Depuis 1998, une moyenne de seulement 6 % des exploitations agricoles, sur une base annuelle, mettent fin à leur adhésion au CCAE. De plus, une forte majorité des membres des CCAE se disent, de façon générale, très ou assez satisfaits des services reçus par leur club-conseil. »

Sogémap inc. Rapport d'évaluation de l'Entente, mars 2007.

RECOMMANDATION

Compte tenu des constats présentés, nous croyons important :

1. Que les changements désirés dans la gestion de l'environnement en milieu agricole par la population québécoise soient encouragés par les instances gouvernementales notamment par :
 - Une reconnaissance de l'expertise développée par les CCAE sur l'ensemble du territoire québécois et du rôle majeur que des regroupements de producteurs agricoles peuvent jouer au sein de leur communauté;
 - Un financement des activités de groupe visant la sensibilisation, l'information et la promotion des changements de pratiques agricoles;
 - Des mesures d'accompagnement afin de favoriser le développement des services-conseils en agroenvironnement par les agriculteurs et agricultrices impliqués au sein de regroupements engagés dans la protection de l'environnement en milieu agricole.

⁴ Plusieurs exemples concrets reflètent cette situation au sein des CCAE. D'ailleurs, le comité des conseillers des clubs-conseils en agroenvironnement de la Montérégie-Est a déposé un mémoire à la Commission qui présentait le cas d'une ferme qui, en modifiant ses pratiques, a augmenté ses rendements.

3.2 LE RÉSEAU DES ÉCO-CONSEILLERS DES CCAE

Le succès des clubs-conseils en agroenvironnement passe par un réseau de professionnels qualifiés pour qui la visée demeure le développement d'une agriculture québécoise durable. Les éco-conseillers et éco-conseillères des CCAE sont des acteurs précieux dans la réussite du défi de l'agroenvironnement.

Une Équipe de coordination en soutien aux CCAE

L'Équipe de coordination offre une gamme de services tels que des outils informatiques pour faciliter la gestion de l'information, des outils de référence et de promotion et de l'aide technique pour l'élaboration de projets. De plus, l'Équipe de coordination propose un programme de formations techniques et génériques ouvert à l'ensemble des conseillers agricoles du Québec.

CONSTATS

Des professionnels qualifiés

- Les éco-conseillers et éco-conseillères ont le souci et le besoin de tenir à jour leurs connaissances et de parfaire leur formation. Ils accordent en moyenne 6 jours par année en formation continue soit en participant à des colloques ou des séminaires sur l'agroenvironnement, des formations techniques ou encore des voyages d'études.
- Certains éco-conseillers ont approfondi leur expertise dans des créneaux spécialisés de l'agroenvironnement et sont maintenant reconnus comme étant des personnes-ressources dans le milieu agricole québécois.
- Le réseau des CCAE contribue au développement de l'innovation, du transfert technologique et quelquefois même, à la recherche en agroenvironnement en collaborant notamment avec l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), le MAPAQ et AAC.

Une relation de confiance

- La qualité de l'accompagnement offert par le personnel des CCAE est au cœur de la réussite de cette formule. De ce fait, les éco-conseillers et éco-conseillères développent avec les agriculteurs et agricultrices des relations de confiance qui, avec le temps, mènent au changement de comportement.
- Dans l'intérêt de développer de nouvelles clientèles, l'éco-conseiller doit être orienté vers le client et se préoccuper de la qualité des services-conseils rendus.

Un appui nécessaire aux éco-conseillers

- Annuellement, le réseau des CCAE recrute plus de 30 nouvelles ressources afin de combler de nouveaux besoins et remplacer le personnel. Ces efforts de recrutement sont majeurs et l'intégration ainsi que l'encadrement à l'emploi demeurent des enjeux importants pour assurer la stabilité des éco-conseillers dans leurs nouvelles fonctions.
- L'appui de deuxième ligne offert actuellement par des personnes-ressources externes au réseau des CCAE, notamment du MAPAQ, tend à disparaître en raison des opportunités de retraite offertes à ces experts.
- Les éco-conseillers n'ont pas toujours les compétences requises pour la planification et la réalisation de projets spécifiques. À cet égard, ils nécessitent davantage de soutiens logistique et technique.

Une organisation du travail en évolution

- En raison de la croissance des regroupements et de la grande variété de tâches à réaliser, l'organisation du travail du personnel des CCAE est à redéfinir entre les professionnels, les techniciens agricoles et le personnel de soutien. Les éco-conseillers ne doivent pas, en plus d'offrir un service-conseil en agroenvironnement, réaliser des tâches de comptabilité, de secrétariat, de communication, de marketing, etc.
- Les éco-conseillers doivent s'adapter aux exigences des instances gouvernementales (conformité réglementaire, reddition de comptes, etc.) engendrées par les attentes de la société. Ainsi, ils doivent organiser et gérer les affaires courantes dans un environnement en évolution afin de répondre adéquatement aux besoins des clientèles à desservir. Ils doivent également revoir leurs processus de travail pour s'ajuster aux changements.

Des éco-conseillers passionnés!

Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des éco-conseillers se disent très ou assez satisfaits de leurs réalisations en tant qu'éco-conseiller dans un club-conseil.

Sogémap inc. Rapport d'évaluation de l'Entente, mars 2007

RECOMMANDATIONS

Compte tenu des constats présentés, nous croyons important :

2. Que les conditions et avantages reliés à la réalité du métier d'éco-conseiller soient favorables au développement durable de l'agriculture, notamment par un appui à l'intégration de nouveaux professionnels et un encadrement structuré pour les équipes de travail œuvrant à la livraison des services-conseils en agroenvironnement.
3. Que le maintien, voire le développement, des mesures d'accompagnement offertes par l'Équipe de coordination soit encouragé, plus particulièrement pour la programmation des activités de formation, le développement d'outils de travail et la promotion des pratiques agroenvironnementales.
4. Que des initiatives soient supportées afin que des personnes-ressources offrent une assistance technique et transmettent leurs connaissances aux éco-conseillers possédant peu ou pas d'expérience pour certaines pratiques de gestion bénéfiques.

Des professionnels appréciés!

« Les éco-conseillers obtiennent un taux élevé de satisfaction. Le taux de satisfaction à leur égard est de 97 %. Les membres apprécient leur éco-conseiller pour leurs compétences, leur disponibilité ou encore pour la bonne relation qu'ils ont avec lui. »

Sogémap inc. Rapport d'évaluation de l'Entente, mars 2007

3.3 L'AVENIR DES SERVICES-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT

De nouveaux besoins

Les défis agroenvironnementaux des exploitations agricoles québécoises sont de plus en plus nombreux. La recherche d'un équilibre entre le développement économique, environnemental et social demeure complexe et est confrontée à des pressions externes telles que l'évolution de la politique, les attentes et les habitudes des consommateurs ainsi qu'un marché compétitif.

Par ailleurs, de nouveaux enjeux liés à la problématique environnementale et au développement durable sont soulevés. Outre sa fonction de nourrir, l'agriculture pourra combler d'autres besoins. Parmi les enjeux émergents, notons entre autres :

- Les interventions par bassin versant;
- Le maintien et la valorisation de la biodiversité;
- Le développement de l'agriculture biologique;
- La réduction et la rationalisation de l'utilisation des pesticides;
- La diminution des gaz à effet de serre (GES) par l'adoption de pratiques permettant la séquestration des GES;
- La conservation de l'énergie à la ferme;
- La mise en valeur des énergies renouvelables;
- La fabrication de biocarburant à partir de biomasse;
- La cohabitation harmonieuse en milieu rural;
- Le développement de biens et de services écologiques à la ferme.

CONSTATS

- Les consommateurs sont de plus en plus exigeants en ce qui concerne la qualité des aliments qu'ils consomment. Ils recherchent le plus bas prix possible, pour des produits sains et attrayants en maintenant des exigences élevées en matière de protection de l'environnement.
- Les services-conseils en agroenvironnement, après avoir permis un meilleur contrôle de la fertilisation des cultures par une optimisation de la gestion des engrais organiques, devront permettre notamment le déploiement d'interventions visant à répondre aux enjeux émergents.
- Le développement de nouveaux services-conseils comportera des exigences et demandera une expertise spécialisée. De façon complémentaire, des biologistes, ingénieurs, nutritionnistes et agroéconomistes devront intervenir pour :
 - planifier des mesures de conservation des sols aux champs;
 - recommander des travaux visant la conservation et l'aménagement des cours d'eau;
 - caractériser et proposer des aménagements d'habitats agroécologiques;
 - valider des solutions pour la réduction du phosphore et de l'azote par des modifications au bilan alimentaire des élevages;
 - estimer les coûts et retombées des interventions agroenvironnementales.
- Des diagnostics précis des problématiques au niveau de la ferme, au niveau local et au niveau régional seront nécessaires afin de cibler davantage les différentes sources d'érosion éolienne et hydrique ainsi que les problèmes de dégradation des ressources eau, air, sol et biodiversité.
- Les CCAE sont appelés à collaborer afin de relever plusieurs défis posés par le Plan d'action concerté 2007-2010 sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse.⁵

⁵ MAPAQ, MDDEP, UPA, Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010, 2007, 27 pages.

Des nouvelles clientèles

Bien qu'un nombre important d'entreprises agricoles aient eu accès aux services-conseils en agroenvironnement, plusieurs entreprises auront encore besoin de ce service. Les clientèles agricoles qui n'ont pas encore été rejointes par l'offre de services-conseils présentent des besoins en agroenvironnement que les CCAE sont en mesure de combler.

CONSTATS

- Les entreprises agricoles utilisant déjà des services-conseils voudront poursuivre leur démarche agroenvironnementale afin d'améliorer leurs pratiques et dépasser la simple notion de conformité réglementaire. D'autres exploitations nécessiteront quant à elles un service-conseil spécialisé afin de se conformer aux exigences réglementaires connues.
- Les nouvelles entreprises qui verront le jour, notamment celles en horticultures fruitière et maraîchère et dans des productions en développement, seront de plus en plus spécialisées et les besoins varieront selon les régions.
- Les nouvelles clientèles qui n'ont jamais fait appel à des services-conseils en agroenvironnement nécessiteront une expertise déjà développée par les CCAE.
- La venue des réseaux Agriconseils pourra s'avérer être une nouvelle avenue pour le développement des services-conseils par les CCAE ou encore pour joindre de nouvelles clientèles nécessitant des services-conseils en agroenvironnement.

De nouvelles formes de services-conseils

Les services-conseils en agroenvironnement ont connu un développement considérable au cours des dix dernières années avec la mise en place d'une approche réglementaire. Les effets indirects de cette approche sont observés dans le travail de l'éco-conseiller et plus particulièrement lors de la réalisation d'un PAEF ou d'un bilan de phosphore. En effet, la volonté croissante des entreprises agricoles à se conformer à la réglementation s'accompagne de tâches administratives imposantes et amène une nouvelle définition du rôle conseil. Sachant que cette tendance à standardiser les services et les approches se poursuivra, les responsabilités professionnelles de l'agronome dans sa pratique auprès des entreprises agricoles ne doivent pas être oubliées.

CONSTATS

- En plus des normes réglementaires, les services-conseils seront de plus en plus encadrés par des normes administratives, découlant des programmes du Cadre stratégique agricole canadien, ou par celles imposées par les marchés tels que HACCP (Analyse des dangers et maîtrise des points critiques) et ISO (Organisation internationale de normalisation).
- Une offre de services-conseils en agroenvironnement bien définie est nécessaire pour faciliter la fonction conseil des jeunes éco-conseillers même si les plus expérimentés trouveront ce cadre de travail plus exigeant ou non pertinent.
- Certaines interventions devront être priorisées, notamment celles où l'éco-conseiller établit une relation ayant pour résultat de provoquer un changement de situation pour l'exploitation. Par exemple, accompagner un agriculteur dans une démarche de transition biologique a beaucoup plus d'impacts au plan du processus de changement que de rendre un service technique de calibration de semoir.
- L'éco-conseiller devra faire preuve d'un grand professionnalisme dans sa pratique en raison des relations qu'il devra développer avec d'autres professionnels provenant de domaines d'expertise complémentaires.

Le financement des services-conseils en agroenvironnement

Nous convenons que les services-conseils en agroenvironnement seront financés en partie par l'exploitation agricole selon les services reçus. Toutefois, l'État doit contribuer à cofinancer certaines activités en fonction des intérêts et bénéfices pour la collectivité. Une priorité sera accordée aux services-conseils dans une perspective de bénéfices collectifs. Certaines autres formes de services-conseils devraient également être financées.

Un partenariat financier avec les entreprises agricoles

En plus de contribuer au financement des services-conseils en agroenvironnement, les entreprises agricoles participent financièrement au développement de l'ensemble des activités de l'Équipe de coordination assurant ainsi un développement correspondant à leurs besoins et non uniquement à ceux des instances gouvernementales.

CONSTATS

- Malgré que les agriculteurs et agricultrices investissent en moyenne 500 \$ annuellement pour obtenir les services-conseils d'un CCAE, ces frais varient et représentent plus de 1000 \$ annuellement dans certains cas. Dans ce type de situation, le financement provenant des gouvernements n'est pas majoré.
- La conformité aux normes réglementaires et l'implantation de pratiques agricoles durables représentent des coûts importants, souvent sous-estimés, pour les entreprises agricoles. De plus, ces coûts freinent l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques.
- La tendance démontre que le nombre d'entreprises agricoles a diminué depuis les cinq dernières années⁶. De plus, nous constatons que les fermes apportent des modifications majeures au plan de l'organisation, qu'elles sont de plus grande taille et qu'elles sont parfois opérées par plus d'un gestionnaire.
- Les différentes instances gouvernementales impliquées dans le financement vont exiger plus de transparence, notamment en ce qui a trait à la reddition de comptes. Les CCAE génèrent annuellement, pour le bénéfice de la société, des résultats concrets et un état d'avancement des pratiques agroenvironnementales grâce à la reddition de comptes.
- Le financement des organisations dédiées uniquement aux services-conseils en agroenvironnement constitue un partenariat responsable entre l'État, tant provincial que fédéral, et les agriculteurs.
- Le manque de ressources financières pour les activités de communication et de promotion des services-conseils offerts aux agriculteurs et agricultrices et pour les stratégies de communication permettant de valoriser la clientèle actuelle et de joindre de nouvelles clientèles constitue un frein au développement des CCAE.
- Les éco-conseillers des CCAE sont contraints de réaliser une quantité importante de tâches administratives. Ils éprouvent donc des limites dans leur capacité à offrir des services à leurs clients tels que les suivis au champ, la formation et les activités de démonstration, ainsi que la promotion de l'agroenvironnement et de leur CCAE.

⁶ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2006, http://www.statcan.ca/francais/agcensus2006/articles/snapshot_f.htm

RECOMMANDATIONS

Compte tenu des constats présentés, nous croyons important :

5. Que la démarche d'accompagnement en agroenvironnement se poursuive au-delà du 31 mars 2008 en raison notamment des besoins d'encadrement associés aux obligations réglementaires des exploitations et de l'implication des CCAE au Plan d'action concerté 2007-2010.
6. Que des éléments dits de « valeur ajoutée » soient apportés au PAA pour les prochaines années considérant les efforts consentis pour sa mise en œuvre. Cette bonification devra tenir compte des enjeux émergents, cibler davantage les différentes problématiques agroenvironnementales et inclure les intervenants concernés, dont les éco-conseillers.
7. Que les instances gouvernementales, pour les intérêts collectifs de la société, déterminent les clientèles précises à accompagner dans une démarche agroenvironnementale et que les CCAE développent, à partir de leurs expériences, des services-conseils appropriés.
8. Que les éco-conseillers impliqués dans la démarche d'accompagnement fassent l'objet d'une accréditation afin de faciliter leur intégration, assurer une formation continue et garantir un soutien à la livraison des services offerts.
9. Que les instances gouvernementales renouvellent leur appui financier en tenant compte des besoins d'accompagnement supplémentaires, tant professionnels que financiers, identifiés pour les entreprises engagées, pour les nouvelles clientèles ainsi que pour les enjeux émergents.
10. Qu'une réflexion soit amorcée sur les modes de financement des services-conseils en agroenvironnement ainsi que sur les avantages financiers pouvant être accordés aux entreprises agricoles à la suite de l'adoption de pratiques agroenvironnementales.
11. Qu'un prochain programme de financement agroenvironnemental s'accompagne d'un financement majoré pour les services-conseils en agroenvironnement ainsi que pour la mise en œuvre de pratiques agroenvironnementales.
12. Que soient maintenues, ou revues à la baisse, les exigences pour la reddition de comptes, associées au financement des services-conseils en agroenvironnement, afin de limiter la charge administrative entourant la livraison des services-conseils en agroenvironnement.
13. Que les gouvernements octroient des sommes d'argent aux organisations impliquées dans la réalisation d'un plan de communication visant à faire connaître les programmes d'accompagnement agroenvironnemental et les réalisations des entreprises agricoles.

3.4 UN PARTENARIAT À RENOUVELER

Sans contredit, l'enjeu majeur favorisant l'accès des services-conseils en agroenvironnement à un plus grand nombre d'entreprises agricoles demeure l'implication d'un réseau de partenaires financiers. L'agroenvironnement exige des investissements financiers importants pour chaque exploitation agricole afin de préserver les ressources collectives. Or, les agriculteurs et agricultrices doivent pouvoir bénéficier d'un soutien financier provenant de partenaires tels que les différents ministères et gouvernements ainsi que d'organismes voués à la protection des ressources et la conservation de la nature.

Fiers partenaires pour la protection de l'eau, de la flore et de la faune

Les CCAE s'impliquent activement dans le programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole initié par la Fondation de la faune du Québec, en collaboration avec l'UPA. Huit clubs-conseils sont promoteurs de 4 des 10 projets pilotes dans lesquels 120 agriculteurs et agricultrices membres des CCAE sont engagés. Ces projets visent à intervenir à l'échelle d'un bassin versant pour modifier les pratiques agricoles, améliorer la qualité des berges des cours d'eau et aménager des habitats fauniques.

CONSTATS

Des partenaires pour le développement de l'agriculture

- Le succès rencontré par les CCAE est évocateur. Les agriculteurs et agricultrices sont les acteurs principaux de la démarche, donc les mieux placés pour comprendre les enjeux et suggérer des solutions qui comblient leurs besoins dans les programmes à venir. Ils sont ceux qui ont mobilisé leurs confrères dans la démarche agroenvironnementale. Ils ont inspiré confiance à leurs pairs souvent peu enclins à entreprendre une démarche déjà très encadrée par des normes réglementaires. En laissant une place aux agriculteurs et agricultrices dans la prise de décision, c'est déjà leur donner un moyen de prendre en charge les enjeux environnementaux.
- Les CCAE tissent des relations avec les partenaires et intervenants du milieu. Ils créent des liens et établissent des partenariats tant à l'échelle locale, régionale que nationale. Les clubs-conseils en agroenvironnement :
 - collaborent notamment avec l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), les centres de recherche et de développement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, les centres d'expertise québécois et les institutions universitaires;
 - participent à de nombreux comités, dont ceux du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ);
 - présentent des conférences dans des colloques et rencontres de renom en agroenvironnement;
 - collaborent avec d'autres organismes œuvrant pour la protection des ressources tels que la Fondation de la faune du Québec, Canards Illimités et Nature Québec;
 - accueillent et forment de jeunes stagiaires et de nouveaux diplômés en agronomie.
- Compte tenu de multiples facteurs pour atteindre les résultats escomptés, un partenariat financier, axé sur une démarche d'accompagnement à long terme pour induire un changement structurel de l'entreprise, est nécessaire.

RECOMMANDATIONS

Compte tenu des constats présentés, nous croyons important :

14. Que soient maintenus et améliorés les partenariats, basés sur les principes du cofinancement et de la cogestion, avec les représentants des entreprises agricoles pour développer et livrer des programmes agroenvironnementaux, dont des services-conseils en agroenvironnement.
15. Que le financement se poursuive sur une plus longue période que cinq années afin qu'il y ait suffisamment de temps pour développer, implanter et déployer les pratiques agroenvironnementales à la ferme tout en mesurant et analysant les impacts réels à l'aide d'indicateurs environnementaux quantifiables.

CONCLUSION

L'adoption de pratiques agroenvironnementales exige des efforts et des investissements importants de la part des agriculteurs et agricultrices. La modification des pratiques agricoles et la mesure de ses impacts requièrent, comme tout processus de changement, du temps et un soutien important. Dans cette optique, un service-conseil en agroenvironnement, offert en formule de groupe, est essentiel. Il permet la sensibilisation, la transmission des connaissances et un accompagnement qui respecte le rythme et la réalité de tout un chacun. Il permet également d'atteindre les résultats escomptés par les partenaires et les instances gouvernementales.

Nous souhaitons donc que l'ensemble des agriculteurs et agricultrices du Québec puissent continuer d'avoir accès à des services-conseils en agroenvironnement livrés par les CCAE.

À la lumière des demandes sociétales, les gouvernements ont le devoir de faire un choix quant à l'orientation à donner au secteur de l'agriculture. Le succès des clubs-conseils en agroenvironnement illustre bien le choix des agriculteurs et agricultrices de s'investir dans une démarche agroenvironnementale. De plus en plus, ils démontrent une volonté de jouer un rôle citoyen renouvelé dans la société et de le fonder sur une saine gestion du territoire. Donnons-leur donc les moyens pour y arriver en les impliquant dans les prises de décision concernant les orientations des services-conseils en agroenvironnement, en continuant de développer notre expertise en agroenvironnement et en renouvelant les partenariats afin d'assurer le financement des services-conseils en agroenvironnement.